RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 03031
Numéro SIREN : 839 823 713
Nom ou dénomination : AB-DISTRIB.

Ce dépôt a été enregistré le 09/08/2023 sous le numéro de dépôt 13839

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(1)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2023

Désignation de l'entreprise : Société AB-DISTRIB — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 35 RUE DE STALINGRAD 94290 VILLENEUVE LE ROI — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 8 3 9 8 2 3 7 1 3 0 0 0 1 2 — Néant ☐ *

DÉPÔT AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL
LE 09 AOUT 2023
SOUS LE N° 13839

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le 31122022 Net 3	N-1 31122021 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	750	AG 388	362	612
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	56 513	AU 35 253	21 260	29 463
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH		BI		
	TOTAL (II)	BJ	57 263	BK 35 641	21 622	30 075
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT	10 884	BU	10 884	10 688
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	385 492	BY 45 692	339 800	208 849
	Autres créances (3)	BZ	17 926	CA	17 926	2 802
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	116 358	CG	116 358	160 388
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	21 120	CI	21 120	2 912
	TOTAL (III)	CJ	551 780	CK 45 692	506 087	385 640
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	609 042	1A 81 333	527 710	415 714

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété * — Immobilisations : — Stocks : — Créances :

Dossier N° 0AB en Euros

Cegid Quadra

certifié conforme à l'original

BN

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société AB-DISTRIB — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 3 000)	DA	3 000	3 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	300	300
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	71 980	35 237
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	35 631	36 742
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	110 911	75 280
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	196 433	169 051
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	163 282	98 177
	Dettes fiscales et sociales	DY	57 073	73 207
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	11	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	416 798	340 435
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	527 710	415 714

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	416 798	340 435
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

Dossier N° 0AB en Euros

certifié conforme à l'original

BN

AB-DISTRIB.

Société à responsabilité limitée au capital de 3.000 euros
Siège social : 35, Rue de Stalingrad
94290 VILLENEUVE-LE-ROI

839 823 713 RCS CRETEIL

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022 SOUMISE
A L'ASSOCIE UNIQUE ET DECISION PRISE

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022, s'élevant à 35 631,19 € de la manière suivante :

Origine :

- Résultat de l'exercice..... 35 631,19 €
- Report à nouveau antérieur..... 71 979,86 €
- **Résultat disponible 107 611,05 €**

Affectation :

- à titre de dividendes..... 0 €
- au poste « Réserve légale »..... 0 €
- le solde du résultat disponible, soit..... 107 611,05 €
 au poste « Report à nouveau »

L'associé unique prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes depuis la constitution de la société.

Pour extrait certifié conforme,
Le Gérant

AB-DISTRIB.

Société à responsabilité limitée au capital de 3.000 euros
Siège social : 35, Rue de Stalingrad
94290 VILLENEUVE-LE-ROI

839 823 713 RCS CRETEIL

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois et le trente juin au siège social,

Monsieur Benjamin NICOL, propriétaire de la totalité des 3 000 parts sociales d'une valeur nominale de 1 euro chacune émises par la Société à responsabilité limitée AB-DISTRIB au capital de 3 000 Euros,

Associé unique et seul gérant de ladite société,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

En sa qualité de seul gérant de la Société, Monsieur Benjamin NICOL, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II - A PRIS LES DECISIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- l'affectation des résultats de cet exercice,
- rémunération du gérant,
- pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, ayant pris connaissance du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un ***bénéfice de 35 631,19 €.***

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

En conséquence, l'associé unique donne au gérant quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'associé unique prend acte

BN

que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses et charges non déductibles de l'assiette de l'impôt sur les sociétés en vertu de l'article 39-4 dudit Code.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022, s'élevant à 35 631,19 € de la manière suivante :

Origine :

- Résultat de l'exercice 35 631,19 €
- Report à nouveau antérieur 71 979,86 €
- **Résultat disponible 107 611,05 €**

Affectation :

- à titre de dividendes..... 0 €
- au poste « Réserve légale »0 €
- le solde du résultat disponible, soit107 611,05 €
 au poste « Report à nouveau »

L'associé unique prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes depuis la constitution de la société.

TROISIEME DECISION

L'assemblée générale rappelle que Monsieur Benjamin NICOL a perçu une rémunération d'un montant de 47 020 €, et bénéficie également du remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

*
* *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Monsieur Benjamin NICOL
Gérant – Associé Unique

BN